

CONSEIL MUNICIPAL du SAMEDI 06 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire, Cher Laurent

Permettez-moi au nom de l'ensemble de mes collègues du Conseil Municipal de vous adresser mes plus vives félicitations et encouragements pour la mission, les responsabilités que vous avez acceptées de conduire et porter.

Je mesure pleinement en cet instant l'importance du rôle que vous aurez à accomplir au profit de toutes les léognanaises et tous les léognanais.

J'ai pu, ces dernières années, apprécier l'étendue de vos qualités : de sérieux, de sérénité, réfléchi, profondément attaché aux valeurs humaines, bienveillant. Ce sera un atout pour notre commune.

Pour ma part, pendant plus de vingt ans, j'ai essayé de m'acquitter de ces fonctions du mieux que j'ai pu avec toujours à l'esprit la volonté de servir, de rassembler, de comprendre l'autre, de trouver une solution pour chacun, solution compatible avec l'intérêt général. C'est l'occasion pour moi de remercier toutes les adjointes, conseillères municipales, adjoints et conseillers municipaux qui tout au long de ces vingt dernières années ont travaillé à mes côtés. Je les remercie pour leur engagement, leur bénévolat, leur patience, leur présence, leurs conseils toujours précieux voulant à chaque fois apporter un plus pour la qualité de vie de nos habitants.

En bientôt vingt-et-une années, il est normal que beaucoup de choses aient été faites.

Qu'il me soit permis en ces instants d'en évoquer quelques 'unes :

Notre première décision fut la création du Service Emploi en 1995 puis la création du Centre de Loisirs Sans Hébergement, l'obtention du CMS qui deviendra la MDSI, la création du Conseil Municipal des Jeunes, le Conseil des

Sages, la création d'une crèche avec la Maison des Pitchouns, la venue de l'Hôpital de Jour, la construction des Halles de Gascogne, l'achat et l'aménagement du Lac Bleu et de ses 18 hectares, l'aménagement du bourg avec la création de sa place centrale pour mieux distribuer la circulation, la reprise de toutes les départementales de la Commune, la construction d'autant de pistes et bandes cyclables, la constante rénovation extension du patrimoine scolaire jusqu'à la numérisation de chaque classe de la maternelle au collège, la création de self-services dans les cantines, la création de la nouvelle cantine de Marcel Pagnol ou encore la création des nouvelles cuisines centrales, la création de plus de 200 logements sociaux, la création d'une salle de danse, le maintien des facteurs et l'agrandissement de La Poste, des millions mis sur nos voiries, premières consommatrices de crédits, l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement, une multiplication d'actions diverses au profit de nos associations scolaires, jeunesses ou aînés.

Ce fut aussi le bonheur de sept tours en coupe de France pour le football, plusieurs boucliers pour nos valeureux rugbymans, de nombreux titres de champions régionaux pour nos handballeurs ou même mondiaux pour la lutte et partout ces centaines de bénévoles qui portent haut les couleurs de notre commune, du théâtre à la banda, de chaque club sportif à notre école de musique. Le cinéma communal a été maintenu et c'est une bonne chose pour une culture populaire et de qualité. On ne résume pas vingt ans en une page surtout qu'ici nous n'en sommes qu'à une étape. L'histoire de Léognan continue de s'écrire.

Monsieur le Maire, l'équipe que nous avons constituée en 2014 reste entièrement à votre disposition. Moi-même, si j'ai décidé de remettre mon mandat de Maire, j'ai aussi décidé de rester dans l'Equipe avec des missions fortes au profit des léognanais. J'ai jugé qu'il fallait que j'aie le courage, original certes, mais le courage de passer le relais parce que c'était le bon moment.

Bon moment à plusieurs points de vue :

POLITIQUEMENT, j'ai conduit différentes équipes municipales à la victoire quatre fois avec réussite.

Je me suis présenté au suffrage des léognanais pour être conseiller général ou départemental quatre fois avec succès.

J'ai même fait tandem avec le Président ROUSSET à la députation comme suppléant, là aussi avec succès.

En décembre dernier, lors des élections régionales, les léognanais ont répondu très largement à mon appel en faveur d'Alain ROUSSET.

Selon moi, vingt années de victoires électorales ne donnent aucun droit à l'éternisation de ses mandats. Se remettre en cause me paraît plus sain !

BUDGETAIREMENT, les résultats de vingt années de mandats donnent à voir des excédents que beaucoup nous envieraient :

- Une stabilité très nette de la fiscalité,
- Un endettement très très faible donnant une capacité d'emprunt entière,
- Un excédent de clôture de gestion 2015 très important de plus de 1,5 millions d'euros !

Nos excédents à la fin de l'année 2015 en dépit de la diminution des dotations de l'Etat, de la mise en place des TAP dépasseront les 870 000 euros auxquels se rajoutent les excédents prudentiels accumulés lors de l'exercice antérieur portant nos excédents à 1,5 millions d'euros !

En vingt ans, nous n'aurons pas touché aux taux de fiscalité pendant plus de :

- 10 ans pour la taxe d'habitation,
- 9 ans pour la taxe sur le foncier bâti :

J'avais estimé qu'il ne fallait pas que nos taux passent la barre symbolique de 20 % tandis que d'autres dépassent allégrement les 25 à 30 % alentour.

En vingt ans, notre endettement communal est resté singulièrement sage puisque aujourd'hui la durée de désendettement totale de la commune est de

5,5 ans alors que entre 8 et 12 ans cela est correct, problématique entre 13 et 18 ans, dangereux au-delà.

C'est donc, Monsieur le Maire, avec un matelas d'économies substantielles, une capacité d'emprunt importante et une fiscalité maîtrisée que vous commencerez votre mandat. Naturellement, je reste à votre disposition pour que perdurent les principes de gestion qui ont permis de tels résultats.

LOCALEMENT, je rappelle que le programme municipal 2014 – 2020 a été composé en étroite relation avec vous.

C'est vous Monsieur le Maire qui avez dessiné la Coulée Verte et vous y avez travaillé ces deux dernières années.

C'est vous qui avez dessiné la sortie arrière de l'Ecole Kergomard vers l'Ecole Pagnol,

C'est vous qui portez le projet d'immeuble social rue du 19 mars 1962,

C'est vous qui portez le dossier de la rue Brassens,

C'est encore vous qui portez le dossier de modification et de révision du PLU,

C'est vous qui délivrez les permis de construire et autres autorisations d'occupation du droit des sols depuis deux ans.

Avec justesse et justice, vous portez ces dossiers structurants pour la commune. Je n'en ferai pas la liste exhaustive mais chacun aura compris que depuis deux ans, votre implication aura été pleine et entière !

Je constate que tranquillement, sérieusement, apprécié par vos collègues naturellement, le transfert de témoin, le passage de relais s'est opéré.

Moi qui aime les solutions douces contre toute révolution, j'ai beaucoup apprécié. Le programme municipal est donc là. La continuité est assurée.

Apprendre Léognan, connaître ses habitants, mesurer leurs attentes, y répondre dans le respect du principe républicain d'égalité, promouvoir l'esprit de justice, cela nous demande un engagement sans faille que vous saurez assumer à n'en pas douter.

Le moment du passage de témoin est là parce que vous en avez toutes les qualités mais aussi parce que nécessité fait loi.

Avec l'accélération des transferts de compétences à la Communauté de Communes, comment pouvoir sérieusement le soir quand les élus bénévoles sont là, être tout à la fois à la Mairie et à la Communauté de Communes pour défendre l'intérêt de nos habitants ? Personne n'a le don d'ubiquité mais peu d'élus en tire de conclusions.

Je n'aurai de cesse de rappeler que c'est exclusivement dans la défense des intérêts des Léognanais que nous avons imaginé cette meilleure gouvernance.

« Les lois publiées en 2014 et 2015 marquent une véritable rupture dans la gestion locale. Les conséquences vont se faire sentir dès 2016 et ce pour une dizaine d'années avant que nous ne retrouvions une stabilité certaine.

Quatre lois changent tout le paysage de notre commune :

- La loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové de mars 2014 ;
- La loi MAPTAM de modernisation de l'action publique territoriale de janvier 2014 ;
- La loi NOTRe portant nouvelle organisation de la République d'août 2015 ;
- Les lois de Finances de participation à la réduction des déficits publics de décembre 2014 - janvier 2015.

➤ Pour 2016, la loi ALUR nous contraint de rattraper le retard en logements sociaux à un rythme défini avec le concours de la Préfecture, soit quarante logements par an pendant au moins neuf ans ! Ceci sous peine de pénalités au 1^{er} janvier 2017 multipliées par cinq pour les communes frappées de carence.

Réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU), trouver des terrains constructibles, concerter la population, monter les dossiers avec les organismes bailleurs représentés, si l'on veut bien faire les choses, des milliers d'heures de travail que peu de nos concitoyens imaginent.

L'apport de population nouvelle issue de ces logements sociaux, que l'on peut estimer à environ mille cinq cents personnes, implique d'ores et déjà que l'on construise un nouveau groupe scolaire. Le situer géographiquement nécessitera une profonde concertation, tant avec le corps enseignants et les parents d'élèves qu'avec les riverains.

➤ Les lois MAPTAM et NOTRe ont provoqué un immense transfert de compétences donc de pouvoirs de la commune vers la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM).

Comme je l'ai déjà écrit, au fil des années, depuis 2002, la commune se vide de ses compétences structurantes au profit de la Communauté de Communes de Montesquieu.

C'est ainsi qu'au fil du temps et des réformes, la commune de LEOGNAN n'exerce plus, sur son propre territoire, les compétences suivantes :

- Ramassage des déchets (ménagers, verts, encombrants...)
- Service emploi
- Permanence de la Mission Locale
- Développement économique (Zone Artisanale de La Rivière)
- Gestion des bassins versants (Eau Blanche)
- Mise en valeur du petit patrimoine bâti
- Entretien, gestion et attribution des places en crèche (Maison des Pitchoun's)
- Transport scolaire vers les établissements publics d'enseignement secondaire
- Aménagement numérique du territoire
- Energies nouvelles
- Promotion touristique

Et bientôt avec la loi NOTRe, la commune perdra ses compétences :

- Pour la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (si vote positif)
- Pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (2018)
- Pour la gestion de l'eau et de l'assainissement (2020)

Toutes ces compétences sont déjà ou seront reprises par la Communauté de Communes de Montesquieu.

Chacun, s'il est de bonne foi, aura bien compris que c'est une chance de multiplier les compétences en ces différents lieux de pouvoir, encore une fois dans l'intérêt exclusif des Léognanais.

Je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont fait confiance et je leur promets de rester encore longtemps à leur écoute avec une mention spéciale pour notre Equipe qui m'a compris et soutenu dans cette démarche originale facilitée par toi mon Cher Laurent qui a su faire l'unanimité de notre Equipe par tes qualités humaines.

Je te souhaite bon vent, je nous souhaite bon vent puisque, bien sûr, je reste à bord du navire avec quelques phares pour nous guider.

Je citerai Gandhi « La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents ».

J'évoquerai Nelson Mandela « L'honnêteté, la sincérité, la simplicité, l'humilité, la générosité, l'absence de vanité, la capacité à servir les autres – qualités à la portée de toutes les âmes – sont les véritables fondations de notre vie spirituelle ».

Enfin, comment ne pas vivre son ou ses mandats sous le regard de Marianne en faisant tout simplement vivre notre devise républicaine fondatrice « Liberté Egalité Fraternité ».

Bon (s) mandat (s) Monsieur le Maire,
Bon (s) mandat (s) Mon Cher Laurent